

Conditions de participation « HSN : le Défi des 24 » Saison 2022-2023

1/ PRINCIPE DU DEFI

Haute-Savoie Nordic propose aux skieurs détenteurs d'un Nordic Pass Haute-Savoie (« le 74 ») saison 2022-2023, un défi, celui de skier sur l'ensemble des 24 domaines nordiques de l'association Haute-Savoie Nordic, durant tout l'hiver (dès les ouvertures des sites de novembre 2022 aux fermetures jusqu'à avril 2023).

Les skieurs ayant skié durant cet hiver, au moins 1 fois, sur chacun des 24 domaines nordiques d'HSN et après avoir fait valider ses 24 passages auprès d'HSN aura relevé le défi d'HSN.

2/ DOTATION

Si le défi est relevé par un skieur et que les 24 passages sont validés par HSN, le skieur obtient un **Nordic Pass 74 adulte saison 2023-2024**. Uniquement délivré par HSN.

3/ VALIDATION DES PASSAGES

Les skieurs souhaitant participer au « défi des 24 » pourront valider leurs passages sur les 24 domaines nordiques de HSN de plusieurs manières lors de leur session de ski de fond :

- **Lors du contrôle des Nordic Pass aux bornes, aux entrées des domaines nordiques** : pour les domaines nordiques de : Les Glières / Les Confins La Clusaz / Megève / Le Grand Bornand / Plateau de Beauregard.
Le passage par la borne validera une détection de la carte nominative (le DAG avec numéro unique), visible par HSN.
- **Lors du contrôle des Nordic Pass** via les smartphones ou les PDA de contrôle par les pisteurs secouristes nordiques,
Le contrôle validera une détection de la carte, visible par HSN.
- Si les 3 outils de contrôles informatisés (borne / smartphone ou PDA) ne sont pas en état de fonctionnement le jour du passage du skieur, il pourra **valider son passage en caisse** : aux caisses des domaines nordiques, une validation manuelle par les agents avec un tampon sur une carte « HSN défi des 24 », est proposée sur demande.

4/ ENNEIGEMENT / FERMETURE DES DOMAINES NORDIQUES

Le réseau HSN propose 24 lieux de pratique regroupés au sein du Nordic Pass 74. Certains domaines nordiques sont soumis par leur altitude ou leur situation géographique à un enneigement moindre et a de plus fréquentes fermetures : Val de Tamié, Le Salève, Orange, La Chapelle Rambdaud notamment.

De plus, un enneigement favorable n'est pas garanti d'hiver en hiver. Ainsi HSN prendra en compte et validera une marge de 4 domaines nordiques non visités sur les 24. Le skieur peut utiliser cette marge sur les domaines nordiques de son choix par rapport à son lieu de résidence et autres facteurs.

5/ MODALITES FINALES POUR VALIDER LE DEFI EN FIN D'HIVER

Le skieur ayant parcouru et validé ses 24 passages sur « les spots officiels » contacte à tout moment dans l'hiver HSN.

Il fournit son numéro de DAG unique et nominatif où seront visibles ses passages aux bornes et contrôle smartphone / PDA, ainsi que le ou les justificatifs manuel (c'est-à-dire la carte « défi des 24 » avec les tampons des domaines nordiques).

HSN a un délai de quelques jours pour valider les passages et indiquera ensuite au skieur les modalités pour la dotation. Une valorisation sera ensuite faite, avec l'accord du skieur, sur les réseaux sociaux avec photos.

6/ ENGAGEMENTS

Engagement des domaines nordiques :

Le responsable du domaine nordique s'engage à fournir les cartes défi des 24 au skieur, les tamponner à la demande des skieurs.

Il s'engage à garantir le bon déroulement des validations / passages avec les outils de contrôle (Bornes / PDA / smartphone). En cas de problème technique de ces outils, la validation manuelle est opérationnelle en caisse.

Haute-Savoie Nordic s'engage à mettre en œuvre les bonnes conditions pour la réalisation du défi. HSN gère les dotations en fin d'hiver et la communication sur l'opération.

Les participant-e-s s'engagent à :

- Faire valider leur passage le Jour J sur le domaine nordique : en passant à la borne, en se faisant contrôler par le smartphone ou PDA ou en demandant de faire tamponner sa carte nominative « défi des 24 » en caisse.
- bien respecter la validation du passage le JOUR J : il n'y aura pas de validation manuelle a posteriori de la venue.
- respecter le présent règlement et la valeur nominative et individuelle du défi proposé
- ne pas utiliser plusieurs cartes « défi des 24 » ni d'utiliser d'autres personnes pour valider des passages : il s'agit d'un défi individuel

7/ MODALITES

« Le défi des 24 » s'adresse aux adultes (+ de 18 ans) titulaire d'un NP 74 saison 22-23 exclusivement.

« Le défi des 24 » est **un parcours individuel** et se base sur les passages enregistrés nominativement, **par 1 seule personne** : en aucun cas, plusieurs supports, ou plusieurs cartes « défi des 24 » pourront être présentés comme justificatifs en fin de saison à HSN.

En aucun cas, la dotation (NP 74 23-24) ne peut être échangée ou vendue à des tiers, ni donner lieu à des bons d'échanges, bons d'achats ou des compensations en euros.

Les participants au défi des 24 acceptent d'être pris en photo et en vidéo pour les besoins d'HSN et ses partenaires dans le cadre de la promotion du ski de fond en Haute Savoie sur les outils de communication d'HSN dont les réseaux sociaux. Si des personnes ne souhaitent pas être filmés ou photographiés, elles peuvent le signaler à HSN.

ANNULATION OU REPORT

HSN se réserve le droit de décider l'annulation ou le report du « défi des 24 » en cas de météo défavorable ou déficit d'enneigement ou toute autre raison de sécurité ou de contexte sanitaire. HSN le fera savoir sur ses outils de communication.

DONNÉES PERSONNELLES / RGPD/IMAGE

HSN et les domaines nordiques ainsi que tous les partenaires impliqués dans cette opération « le défi des 24 » s'engagent à respecter les données personnelles des participant-e-s récoltées dans le strict cadre du RGPD. Ces données personnelles ne seront utilisées que dans le but de créer une relation client et/ou d'informer les participant-e-s aux futures actions d'HSN.

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

HSN, les domaines nordiques et leurs partenaires ne sont pas responsables en cas de non validation des passages du skieur durant la période de novembre 2022 à avril 2023.

La responsabilité des exploitants des domaines nordiques et d'HSN ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à la pratique du ski de fond.

Assurance : les personnes skiant sur les domaines nordiques engagent leur assurance personnelle en cas d'accident.

Nota : les présentes conditions de participation au « défi des 24 » sont proposées en ligne sur le site web de HSN. Les participant-e-s les acceptent de fait tacitement.

LISTE OFFICIELLE DES 24 SPOTS A FAIRE DURANT L'HIVER

1	AGY
2	PLATEAU DE BEAUREGARD
3	BELLEVAUX LES MOUILLES
4	PLATEAU DE BRISON SOLAISON
5	LA CHAPELLE D'ABONDANCE
6	LA CHAPELLE RAMBAUD
7	LA CLUSAZ LES CONFINIS
8	LES CONTAMINES MONTJOIE
9	PLATEAU DES GLIERES
10	LE GRAND BORNAND
11	HAUT-GIFFRE (SOIT SAMOENS, SOIT SIXT, SOIT JOUX PLANE, SOIT MORILLON)
12	MEGEVE
13	LES MOISES
14	ORANGE
15	PLAINE JOUX LES BRASSES
16	PRAZ DE LYS
17	SOMMAND
18	LE SALEVE
19	LE SEMNOZ
20	SUR LYAND GRAND COLOMBIER
21	VAL DE TAMIE
22	CHAMONIX
23	VALLORCINE
24	ARGENTIERE

Pour toutes demandes ou compléments d'informations : contacter Charlotte ALLIER, à Haute-Savoie Nordic. Tél : 04 50 66 68 12 ou 07 89 98 54 84. Mail : com@haute-savoie-nordic.com

